

RÉALISATION

R1. Quel type de consultation/marché pour un projet bois ?

FICHE R1.4 Montage d'une équipe projet.

Dans une opération d'aménagement, il convient de soigner la sélection des équipes de promotion conception- réalisation dans le domaine du bois. Nous attirons notamment l'attention sur les points suivants :

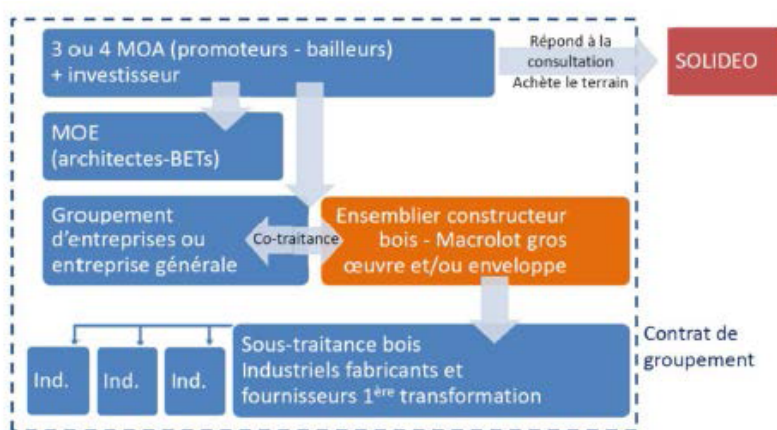
- S'assurer que le promoteur se dote d'un AMO bois s'il n'a pas de références propres.
- Imposer compétences et expériences de l'équipe de MOE, à juger sur références.
- Imposer une mission complète pour la MOE compte tenu des spécificités de la préfabrication, et rémunérer la phase consultation/ concours.
- Prévoir de rémunérer la mission BIM, assurée par la MOE.
- Mission de synthèse extrêmement stratégique, à attribuer dès le départ (à la MOE où l'entreprise bois) et à réaliser avant l'exécution.

Dans le cas d'un groupement, Il serait sécurisant pour les entreprises que la convention de groupement soit un élément demandé au stade de la candidature, avec les critères de sélection suivants :

- Entreprise(s) bois présente aux côtés de la MOE dès phase de conception.
- Cotraitance de l'entreprise bois avec les autres constructeurs.

Privilégier un macro lot bois, dont le périmètre est à adapter à la solution constructive : GO et/ou enveloppe et/ou revêtement en cohérence avec les techniques retenues.

En vue de projet de Village Olympique, France Bois 2024 a également émis des préconisations en matière de constitution de groupements.



© Atlanbois



© Atlanbois